

**Titre du projet :** Services de surveillance et de conseils techniques pour la réalisation des projets du Secteur des partenariats pour l'innovation dans le développement touchant la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants (SMNE) et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) qui sont assortis de travaux de construction. (2021-P001006-1)

**A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):**

1. Dans la DDP Sél : 2021-P001006-1 à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires, Fiche de renseignements spécifiques (FRS), Renvoi au paragraphe 9.8 b) SUPPRIMER le nombre estimatif de jour-personne pour le spécialiste en construction/chef d'équipe et du spécialiste technique et INSÉRER les nombres estimatifs de jour-personne pour les postes de personnel suivants :  
« Le spécialiste en construction/chef d'équipe 200 jours  
Le spécialiste technique 140 jours »
2. Dans la DDP Sél : 2021-P001006-1 à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires, Fiche de renseignements spécifiques (FRS), Renvoi au paragraphe 11.10 et 11.13 SUPPRIMER La note technique minimum requise « 330 points» et INSÉRER « 324 points ».
3. Dans la version anglaise de la DDP Sél : 2021-P001006-1 à la Section 3 « Financial Proposal – Standard Forms », FIN-1B « Reimbursable Expenses », SUPPRIMER la phrase suivante :  
« Please note if COVID-19 travel restrictions continue, field visits might be postponed or cancelled. »;
4. Dans la DDP Sél : 2021-P001006-1 à la Section 3. Proposition financière – Formulaires normalisés, FIN-1B Dépenses Remboursables, SUPPRIMER la phrase suivante :  
« S'il y a lieu, il est demandé au soumissionnaire inclure une provision pour l'inflation dans les lignes budgétaires. ».
5. Dans la version anglaise de la DDP Sél : 2021-P001006-1, à la Section 4. Terms of Reference, paragraphe 10 Travel, à la fin du paragraphe AJOUTER la phrase suivante :  
« Please note if COVID-19 travel restrictions continue, field visits might be shortened, postponed or cancelled. ».
6. Dans la DDP Sél : 2021-P001006-1 à la Section 4. Termes de référence, paragraphe 10 Déplacements, à la fin du paragraphe AJOUTER les phrases suivantes :  
« Tout voyage effectué pendant le contrat doit être conforme aux directives du pays ou du gouvernement du Canada sur les voyages pendant la pandémie du COVID.  
Pour minimiser les déplacements, les plateformes virtuelles devraient être la principale approche pour la prestation des services. »
7. Dans la DDP Sél : 2021-P001006-1 à la Section 5. Critères d'évaluation, Critère coté C 2.2 AJOUTER le libellé : « dans la construction et/ou la remise à neuf d'installations de santé et d'approvisionnement et d'hygiène (WASH) » au premier paragraphe, après services de surveillance et de conseils techniques, comme suit :  
« À l'aide du formulaire 4A, le soumissionnaire doit démontrer que l'équipe de surveillance proposée, soit le spécialiste en construction/chef d'équipe et le spécialiste technique, possède une expérience cumulative de collaboration avec au moins un (1) type d'intervenant différent pendant la prestation de services de surveillance et de conseils techniques dans la construction et/ou la remise à neuf d'installations de santé et d'approvisionnement et d'hygiène (WASH) dans les dix années précédant la date de clôture de la DP. »

8. Dans la DDP Sél : 2021-P001006-1 à la Section 5. Critères d'évaluation, Critère coté C 3.1 SUPPRIMER le mot « sectorielle » dans le premier paragraphe. Le premier paragraphe se lit maintenant comme suit :

« À l'aide du formulaire 4B, le soumissionnaire doit décrire deux (2) affectations de conseil technique et de surveillance menées à bien au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de la DP afin de démontrer que le spécialiste en construction/chef d'équipe possède une vaste expérience de la prestation de services de surveillance et de consultation concernant les travaux de construction dans un contexte de développement international. »

9. Dans la DDP Sél : 2021-P001006-1 à la Section 5. Critères d'évaluation, Critère coté C 3.2 SUPPRIMER le mot « sectorielle » dans le premier paragraphe. Le premier paragraphe se lit maintenant comme suit :

« À l'aide du formulaire 4B, le soumissionnaire doit décrire une (1) affectation de conseil technique et de surveillance réalisée dans les dix (10) années précédant la date de clôture de la DP qui démontre que le spécialiste technique possède une vaste expérience dans la prestation de services de surveillance et de conseils techniques tenant compte des genres et de la réalité des adolescents et des programmes de santé dans un contexte de développement international. »

## B. QUESTIONS ET RÉPONSES

<b>Question</b>	Pourriez-vous s'il vous plaît fournir une liste des 11 projets actuellement financés par GAC qui feraient partie des services de surveillance?	
<b>Réponse</b>	<b>Agence d'exécution</b>	<b>Project Title FR</b>
	Adventist Development and Relief Agency/ Agence de développement et de secours adventiste (ADRA)	Améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants dans les régions éloignées
	Canadian Physicians for Aid and Relief (CPAR)	Améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des adolescents en Éthiopie
	CARE Canada	L'initiative pour la nutrition en Afrique australe
	Ethiopiaid	Autonomisation des femmes et des filles en Éthiopie
	Handicap International /Humanité & Inclusion Canada	Ensemble : Améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles
	Doctors of the World Canada/MÉDECINS DU MONDE CANADA	Renforcement du système de protection communautaire des enfants et des jeunes à Kinshasa
	PARTNERS IN HEALTH CANADA	Élargir l'accès à la santé et aux droits des femmes et des filles en Haïti
	University of Montreal/ UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	Appui au continuum santé mères-enfants
	UNIVERSITY OF CALGARY/ Université de Calgary	Mettre à l'échelle MamaToto pour la santé et les droits sexuels et reproductifs en Ouganda

	WaterAid	Santé menstruelle pour la santé et les droits sexuels et reproductifs
	World Vision Canada/ Vision Mondiale Canada	Améliorer les services de santé et de nutrition pour les mères et les enfants d'Afrique et d'Asie
<b>Question 2</b>	Sur la fiche de de renseignement spécifique à la section 9.8, on indique que le LOE pour les deux postes est de 180 jours chacun. Toutefois, sur le formulaire Fin-1, on indique que le LOE est de 200 jours pour le spécialiste de la construction et de 140 jours pour le spécialiste technique. Pourriez-vous s'il vous plaît clarifier?	
<b>Réponse 2</b>	Les nombres estimatifs de jour-personne pour les postes de personnel sont les suivants :  « Le spécialiste en construction/chef d'équipe 200 jours Le spécialiste technique 140 jours »  Voir la modification 1 de cet Addenda 1.	

**C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**